HORRIBLE ASSASSINAT A SAINT-GHISLAIN

Trois bandits, deux hommes et une femme, ont tué à coups de maillet un sexagénaire, mais n'ont pas tardé à être arrêtés

La police judiciaire belge vient de mettre à son actif un bel exploit, en arrêtant, 24 heures après la découverte d'un crime qui parut d'abord très mystérieux, les auteurs de ce crime.

L'un des assassins, un jeune repris de justice, n'a pas tardé à passer des aveux. Il a dénoncé ses complices : sa concubine, une toute jeune femme, serveuse dans un café, et le tenancier de ce café tous trois demeurant à **Elouges**. Ils ont été écroués, hier, dans la soirée, à la Maison d'arrêt de **Mons**.

Leur crime, qui a produit une vive émotion à **Saint-Ghislain**, est constitué par l'assassinat d'un sexagénaire à coups de maillet : il leur avait rapporté 550 francs.

Un cadavre sur le sol

M. Clotaire Ducobu, âgé de 72 ans, était un brave vieil ouvrier, très connu à **Saint-Ghislain** ; il occupait seul une maison de la rue de l'Abbaye, à proximité de l'Hôtel de Ville. Il avait vu sa famille s'essaimer. De ses trois filles, l'une demeure à Bruxelles, une autre à **Hornu**, la troisième, Simone, mariée à M. Pinguet, après avoir demeuré à **Valenciennes** est actuellement à **Meubeuge**.

M. Ducobu travaillait comme charpentier à l'usine des Produits Céramiques de **Saint-Ghislain**. Atteint par le chômage partiel, il occupait ses loisirs chez lui en faisant de menus travaux de menuiserie pour des clients.

Depuis samedi, on n'avait plus aperçu dans la ville M. Ducobu. Déjà, samedi après-midi, ses compagnons de l'usine de Céramiques avaient trouvé étrange que le vieillard ne soit pas venu, comme il le faisait habituellement, chercher sa paie. Les voisins de M. Ducobu ne trouvèrent d'abord pas son absence anormale. On savait qu'il allait passer du temps à autre quelques jours chez ses filles. Pourtant, mercredi soir, on commença à s'inquiéter. Une voisine prévint l'agent de police Leblick, qui demeure à proximité. On décida de pénétrer dans la maison, ce que l'on fit en passant par le jardin. Quelle ne fut pas la surprise de M. Leblick et de son collègue l'agent Lecomte, dès leur entrée dans la maison, en apercevant le cadavre du vieux Ducobu étendu sur le sol. Le vieillard était tombé au pied d'un petit banc, la tête appuyée contre une caisse.

La police fut alertée et M. le commissaire Marchand fit venir M. le docteur Riffaut, qui soignait habituellement le défunt. En même temps, on prévenait les membres de la famille.

M. le docteur Riffaut, sachant que M. Ducobu souffrait depuis un certain temps du cœur, supposa d'abord que le malheureux, au cours d'une crise, était tombé et qu'au cours de sa chute, il s'était fait à la tête une blessure peu grave n'apparence. Il allait délivrer le permis d'inhumer, lorsque les membres de la famille étant arrivés, on fit une découverte étrange. On trouva, en effet, dans l'atelier, dissimulé sous des copeaux, un maillet maculé de sang. La mort, dans ces conditions, paraissait suspecte. Le permis d'inhumer fut refusé par M. le docteur Riffaut et le Parquet de Mons fut alerté.

Assassinat !

Hier matin, M. Bannier, commissaire principal aux délégations judiciaires, les inspecteurs Pousset et Leleu, de la police judiciaire, arrivaient à Saint-Ghislain et commençaient l'enquête. L'hypothèse du crime s'était affirmée. En effet, on avait méticuleusement fouillé la maison pour retrouver quelque argent, mais c'était en vain. Les économies que pouvaient posséder le vieillard avaient disparu, de même que le portemonnaie qu'il portait habituellement sur lui. D'autre part, en examinant plus minutieusement la blessure, on avait acquis la certitude qu'elle ne pouvait être accidentelle. Le cadavre, du reste, se trouvait dans une position tout à fait anormale.

Arrestation d'un couple

Le Parquet de *Mons* arrivait hier, dès le début de l'après-midi à Saint-Ghislain. Il était représenté par MM. Misom, substitut et Dupont, juge d'instruction. A ce moment, l'enquête avait déjà fait un grand pas. M. Bannier, au cours de son enquête avait recueilli un précieux renseignement. Des voisins lui avaient déclaré que le samedi après-midi, c'est-à-dire le dernier jour où l'on avait vu le vieillard, un jeune homme de fort mauvaise réputation avait été vu dans sa maison.

D'autres renseignements incitèrent M. Bannier à agir avec célérité. Hier à 4 heures, les inspecteurs de la police judiciaire se présentaient à Elouges dans le logement occupé par l'individu désigné par la rumeur publique, Henri Colinet, demeurant en garni chez M. Gailly, rue Ferrer. Henri Colinet était fâcheusement connu à Saint-Ghislain et aux environs. Fils d'un honorable débitant de boissons de la place de la Gare, il a déjà été condamné, la dernière fois à 5 ans de prison. Agé de 32 ans, il venait de sortir il y a deux mois de prison et vivait en concubinage avec une serveuse de café, Camillia Horemans, originaire de *Thuin*. Camillia Horemans travaillait comme serveuse chez M. Gailly qui tient un petit café. Une perquisition opérée dans la chambre que Colinet partage avec Camillia Horemans fit découvrir outre divers objets compromettants, des vêtements tachés de sang. Les présomptions étant suffisantes, M. Bannier fit aussitôt emmener en auto à l'Hôtel de Ville de Saint-Ghislain le jeune homme et sa maîtresse.

Aveux

Tous deux furent soumis à un interrogatoire serré. Colinet, pressé de questions, mia longtemps, mais devant les accusations précises que dressait contre lui M. Bannier et ses collaborateurs il entra enfin, hier dans la soirée, dans la voie des aveux et c'est alors qu'il dénonça ses complices. Colinet déclara qu'il était allé chez le vieillard avec le patron de sa maîtresse, Gailly François, et sa maîtresse elle-même. Tandis que celle-ci faisait le guet avec Gailly, l'entraînait dans la maison. Colinet se défend d'avoir attaqué le vieillard disant que c'était son complice Gailly qui avait frappé le charpentier par surprise d'un terrible coup de maillet qui l'avait étendu à terre.

Après avoir procédé à une mise en scène sommaire, les deux bandits avaient fouillé la maison puis étaient repartis sans éveiller les soupçons, fort marris de n'emporter pour tout butin qu'une somme de 580 francs.

Troisième arrestation

Vers 19 heures, Gailly était amené à son tour à l'Hôtel de Ville de Saint-Ghislain, où M. Bannier et les magistrats du Parquet de Mons procédaient sans tarder à son interrogatoire. Il se défendit d'avoir participé à l'affaire et nia les graves accusations portées contre lui par Colinet. Camillia Horemans, qui est âgée de 21 ans et a quitté récemment son mari, un brave houilleur de Dour, M. Ferdinand Baguet, est d'une conduite qui est loin d'être à l'abri de tout soupçon. L'appareil judiciaire ne l'émut guère et, froidement, elle répondit aux policiers qui l'interrogeaient qu'elle ne connaissait absolument rien de l'affaire. Pourtant, outre les accusations portées contre elle par Colinet, un nouveau fait devait accroître les charges qui pèsent sur elle. En effet, une habitante d'Elouges, Mme Marie Delcroix, vint dans la soirée apporter à M. le commissaire de police Marchand, un trousseau de clés volé chez le vieux Ducobu et qui avait été retrouvé sur la route d'Elouges, peu après le passage de Camillia Horemans.

« A mort ! »

Tandis que se poursuivait l'interrogatoire des inculpés qui dura jusque 20 h., une foule considérable stationnait derrière l'Hôtel de Ville, suivant la scène qui se déroulait dans le cabinet du commissaire, situé au premier étage de la maison commune. On voyait nettement se découper sur la fenêtre les silhouettes de Colinet et du commissaire Bannier qui l'interrogeait. Quand, soudain, on aperçut le commissaire passer les menottes aux bandits, ce ne fut qu'un cri : « Ils vont sortir », et l'on se rua sur la place. Le perron de la mairie fut pris d'assaut. Il ne subsista qu'un étroit passage que durent emprunter les trois complices, menottes aux mains et encadrés de policiers. La foule, alors, cria sa haine aux deux individus et à la sinistre femme qui les accompagnait. Des cris de « à mort » retentirent et les poings se tendirent et, le chahut redoublant, les policiers n'eurent que le temps de pousser le trio dans des autos qui démarrèrent aussitôt.

A 20 h. 30, les trois complices étaient écroués à la maison d'arrêt de Mons. Colinet ainsi que Gailly et Camillia Horemans franchirent la porte de la prison sans manifester la moindre émotion et sans avoir exprimé le plus petit regret.

L'angoissante question des chômeurs d'Iwuy

M. Brodel, député de Cambrai, a eu hier un entretien avec M. Day, maire de la commune

Jeudi matin, à 10 h. 30, M. Charles Day, maire d'Iwuy, a reçu à la Mairie, une délégation de chômeurs ; à celle-ci il confirma ses déclarations antérieures. A savoir qu'il ne changerait rien à sa façon de voir et d'agir dans les circonstances présentes, et qu'il ne consentirait pas à contracter un emprunt.

A 11 heures, M. Louis **Brodel**, député de Cambrai, arrivait à Iwuy, où se trouvent toujours trois pelotons de gardes mobiles et un service d'ordre organisé par M. Delattre, commissaire spécial à Valenciennes.

M. Brodel s'entretient avec M. le maire d'Iwuy

Sans tarder le député de Cambrai, tint à s'entretenir avec le maire de cette importante commune, l'entretien, qui dura plus d'une heure, porta sur les événements récents.

M. Day dit les difficultés de trouver des ressources nécessaires pour faire face à la situation présente. Il ajouta qu'il était en butte à une campagne personnelle dirigée contre lui.

« Demain, dit-il à M. Brodel, à l'heure du pointage, je ferai des déclarations sérieuses aux chômeurs, déclarations qui porteront ».

Le député de Cambrai insista alors et tout particulièrement sur cette question qui est grave, à savoir que la maire d'Iwuy reçoive une dernière fois une délégation de chômeurs, ceci dans un but d'apaisement et de mettre fin à une mauvaise situation qui ne dure que trop.

M. Day s'y refusa.

Une réunion des chômeurs

A 13 heures, salle Sauvage, 300 personnes se sont assemblées.

M. **Brodel** rendit compte des démarches de la veille, tant à la Mairie qu'à la Sous-Préfecture, et de l'entretien qu'il eut avec le maire.

Passant en revue le cahier des revendications des chômeurs, il dit à ceux-ci que la questions des allocations familiales s'ajoutant aux allocations dites de chômage, n'est pas du ressort municipal, mais plutôt de la Commission départementale, les réglements disent que ces allocations ne peuvent être attribuées qu'à ceux qui en bénéficialent dans l'exercice de leur profession.

Au sujet des secours en nature, le Conseil général a voté une somme de deux millions ; les communes, dans leur répartition, ont droit à 50 % du crédit voté par elles.

Très applaudi, M. Brodel fait un vibrant appel au calme : il ne veut pas se solidariser avec des moyens de violences qui, il y a lieu de le craindre, n'amèneront que des mesures de représailles.

S'adressant tout particulièrement à M. le commissaire spécial, il demande à celui-ci de faire en quelque sorte que le service d'ordre soit discret, afin de réduire au minimum la possibilité d'incidents.

Un jeune communiste l'interpellant, le député de Cambrai lui répondit qu'il parlait en tant qu'élu, s'à des chômeurs, dont il n'a pas à connaître l'opinion.

« Demain, ajouta-t-il, devant l'impossibilité d'entente avec le maire d'Iwuy, je demanderai à M. le Préfet du Nord de recevoir à bref délai une délégation de trois chômeurs, et avec eux, j'irai exposer à la Préfecture, la navrante situation des travailleurs d'Iwuy ».

Un dernier appel au calme du député, ainsi que des délégués, et la salle se vide après qu'il eut été décidé que les enfants ne se rendraient pas à l'école, aujourd'hui vendredi ceci pour se solidariser avec leurs parents.

P. D.

COUR D'APPEL DE DOUAI

La contrebande

Maurice Desruelles, poursuivi pour détention de tabac de fraude, fut acquitté par le tribunal de Lille.

La Cour, estimant que le prévenu n'est pas un délinquant habituel et qu'il existe un doute sur le véritable propriétaire du tabac saisi, **confirme le jugement de Lille.**

.·.

Le Polonais Czeslaw Grzeckowski et Julien Stagier qui avaient été surpris en flagrant délit de contrebande à **Wattrelos**, furent condamnés à Lille, le premier à 12 jours de prison et 968 fr. 70 d'amende ; le second à 6 jours de prison et 1.562 fr. 50 d'amende.

Par défaut, la Cour confirme ces deux sanctions.

Abandon de famille à Lille

Poursuivi pour abandon de famille, M. Becquart avait été acquitté par le tribunal de Lille.

La Cour confirme la décision des premiers juges.

Les petits bars

Christian Bechu et son amie Jeanne Bury, tenaient, rue Merlin, à **Douai**, un estaminet où se déroulaient des scènes de débauche. Le Tribunal Correctionnel condamna l'homme à 4 mois de prison, et la femme à 6 mois et chacun à 200 francs d'amende.

Après plaidoirie de M. Massoulier, la **Cour confirme les peines de prison ; elle abaisse, à 100 francs le taux des amendes ; enfin elle interdit aux deux prévenus de tenir un débit de boissons et cela pendant une durée de 2 ans.**

L'impôt sur les briquets

Trouvé à **Boulogne**, en possession d'un briquet insuffisamment estampillé, Maurice Charles fut acquitté en correctionnelle.

La Régie a fait appel et l'affaire, devant la Cour, est plaidée par Me Wable pour l'administration des contributions indirectes et par Me Boulanger, pour le prévenu.

Arrêt à huitaine.

Dégoutant personnage

Poursuivi pour outrages à la pudeur, Egel Levang, scaphandrier, à **Boulogne** fut condamné en Correctionnelle, à 2 mois de prison.

Après plaidoirie de Me Reisenthel, la **Cour élève cette sanction à 4 mois, mais elle accorde le sursis au prévenu.**

LES PÉRIODES D'INTERDICTION DE LA PÊCHE DANS LE NORD, EN 1935

Les époques pendant lesquelles la pêche est interdite en vue de protéger la reproduction du poisson, sont fixées ainsi qu'il suit pour les différentes espèces, en 1935, dans les cours d'eau du département du Nord :

Cours d'eau de la 1re catégorie dont la désignation suit : L'Oise (limite entre le Nord et l'Aisne), l'Helpe majeure, en amont du Pont de Liessies, le ruisseau de Montbliard, la Solre, en amant du Pont d'Obrechies, la Tburs, la Trouille, la rivière des Harpies, la Béart, la Selle, l'Aunelle, l'Ecaillon (et son affluent le ruisseau de Saint-Georges) et la Rhonelle, à l'exception des marais et étangs communiquant librement avec ces cours d'eau.

Truite.— Du 1er janvier au 9 mars 1935 inclusivement et du 14 octobre au 31 décembre 1935 inclusivement. — Autres poissons : Du 1er janvier au 6 mars 1935 inclusivement . du 23 avril au 16 juin 1935 inclusivement et du 14 octobre au 31 décembre 1935 inclusivement.

Cours d'eau de la 2e catégorie comprenant tous les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux de dessèchement, wastergands et cours d'eau du domaine public fluvial et leurs dépendances non désignés ci-contre : Truites : Mêmes périodes que ci-contre. — Autres poissons : Du 23 avril au 16 juin 1935 inclusivement.

Extrait du décret du 1er septembre 1934 portant fixation des réserves de pêche pour la période comprise entre le 1er janvier 1935 et le 31 décembre 1939.

Article 1er. — Les parties de canaux et de cours d'eau navigables canalisées désignées à l'état annexé au présent décret seront réservées pour la reproduction du poisson.

Article 2. — La pêche, même à la ligne flottante tenue à la main, des diverses espèces de poissons est absolument interdite pendant l'année entière dans les parties des cours d'eau et de canaux désignées audit état.

Article 3. — Cette interdiction est prononcée pour une période de cinq ans, à dater du 1er janvier 1935. Toutefois, les parties de canaux ou cours d'eau désignées à l'état annexé au présent décret et où le droit de pêche est actuellement amodié par l'Etat ne seront classées comme réserves qu'à partir de la date d'expiration des baux, à moins que les fermiers n'aient consenti à leur classement immédiat.

Article 4 — Chaque année, au mois de janvier, des publications seront faites dans les communes en vue de rappeler les emplacements réservés pour la reproduction du poisson et où la pêche est absolument défendue.

Article 5. — Pendant les périodes d'interdiction de la pêche, fixées conformément à l'art. 2 de la loi du 18 avril 1829 et à l'art. 4 de la loi du 31 mai 1865, il est interdit de laisser vaguer les oies, les canards, les cygnes et autres oiseaux aquatiques susceptibles de détruire le frai du poisson sur les cours d'eau et canaux dans l'étendue des réserves affectées à la reproduction.

Article 6. — Des pêches extraordinaires pourront être pratiquées en tout temps, le temps de frai excepté, par les soins de l'Administration, sur l'autorisation des Préfets, dans les emplacements réservés, à l'effet de détruire les espèces de poissons qui seraient reconnues nuisibles.

Parties des canaux et rivières réservées pour la reproduction du poisson dans le département du Nord et où la pêche est absolument défendue.

Escaut. — Bras de décharge de Thun-l'Evêque et ses dépendances (Commune de Thun l'Evêque), 620 m. ; Bras de décharge depuis l'origine de ce bras jusqu'à 500 m. en aval du Moulin du bassin rond (Communes d'Iwuy, d'Etrun et d'Hordain), 3.000 m.

Sambre canalisée. — Du pont levis de Sassegnies (13 kil.) au point 13 kil. 300, 300 m. ; 30 m. à l'amont et 30 m. à l'aval de l'écluse de Sassegnies, 60 m. ; Frusse Sambre, depuis la zône militaire jusqu'à sa rentrée dans la Sambre au point 42 k. 275 (Communes de Maubeuge et de Rouelles), 657 m.

Escaut. — Entre les P.K. 16.900 et le bras de décharge d'Iwuy (R.D.) (Commune de Bouchain) . 140 m. ; Bras de décharge de Neuville, entre son origine amont et le Moulin de Neuville (Communes de Lourches et de Neuville), 600 m. ; Bras de décharge de Denain, du barrage des Moulins jusqu'au confluent du dit bras avec la voie navigable (Commune de Denain, 950 m. ; Bras de décharge amont de Prouvy (Commune d'Hauichin), 500 m. , Bras de décharge de Tritb, depuis l'origine de ce bras jusqu'au barrage des usines (Commune de Prouvy et de Trith), 1.000 m. ; Bras de décharge de Valenciennes dit du Vieil-Escaut, depuis l'origine de ce bras jusqu'au barrage Notre-Dame (Commune de Valenciennes), 1.000 m. ; Bras de décharge de Follen, d'un pont situé à 250 m. en amont du barrage de décharge jusqu'à un point situé à 30 m. en aval de cet ouvrage (Commune de Valenciennes), 280 m. ; Bras de décharge de Valenciennes à la Folie, d'un point situé à 190 m. en amont du barrage de décharge jusqu'à un point situé à 140 m. en aval de cet ouvrage (Commune de Bruay), 330 m. ; Bras de décharge de Fresnes (Commune de Fresnes), 800 m.; Bras de décharge d'Hergnies (Communes de Vieux-Condé et d'Hergnies), 300 m. ; Bras de décharge de Rodignies (Communes de Flines et de Château l'Abbaye) 500 m.

Canal de la Deûle. — Embranchement de Seclin du canal de la Deûle entre les P.K. 2.300 et 8.000, 700 m.

AA Navigable. — De l'extrémité aval du bras de l'Aa désaffecté à l'embouchure du canal de Mardyck (moitié droite du lit, Commune de Saint-Georges, 430 m. ; Du double pont fixe de Watten à l'origine de la Haute-Colme (Commune de Watten), 555 m.

UN NOYÉ INCONNU A ÉTÉ RETIRÉ DU CANAL A WATTRELOS

Hier matin, vers 6 heures, un conducteur de tracteurs de bateaux longeant le canal aperçut un corps flottant au fil de l'eau, à trois cents mètres environ de l'établissement des colles du Nord, hameau de Sainte-Marguerite, à **Wattrelos.**

Un cycliste de passage avertit la gendarmerie, tandis que le corps, retiré de l'eau, était amené sur la berge. Les vêtements du noyé ne contenaient qu'un trousseau de clefs, un mouchoir et quelques objets futiles, mais rien qui permette d'établir son identité. Il s'agit d'une homme âgé de 46 à 50 ans, de corpulence moyenne, mesurant 1 m. 65 environ. Il était vêtu d'un costume noir. Le corps a été transporté par la voiture d'ambulance à la morgue de l'hôpital. M. le docteur Maillard, qui a constaté le décès, estime que le corps a dû séjourner une huitaine de jours dans l'eau.

LE CINQUANTENAIRE DU MÉRITE AGRICOLE A ARRAS, LE 5 JANVIER

M. CASSEZ, MINISTRE DE L'AGRICULTURE EN PRÉSIDERA LE BANQUET

M. CASSEZ, ministre de l'Agriculture, originaire du Pas-de-Calais, présidera, le samedi 5 janvier, à l'Hôtel de l'Univers, à Arras, la banquet du Cinquantenaire de l'Ordre du Mérite Agricole.

A cette cérémonie, dont le caractère demeurera en quelque sorte familial, sont invités à prendre part tous les titulaires de l'Ordre, du Nord et du Pas-de-Calais, membres ou non de l'Association Amicale de la Région du Nord.

ROUBAIX

Bureaux : 15, rue de la Gare (Tél. 351-17) — Dépot de vente : 36, rue du Collège

LES CIMETIÈRES DE ROUBAIX DANS L'HISTOIRE

Les fouilles récentes entreprises à proximité de l'église Saint-Martin qui remirent à jour un nombre assez considérable d'ossements, ont replacé dans le plan de l'actualité la question des cimetières de Roubaix.

A l'origine, et comme dans toutes les bourgades (Roubaix n'était qu'un simple bourg) le cimetière fut installé autour de l'église.

L'inhumation dans l'église même soit au chœur soit dans les nefs n'avait lieu que pour les personnages de distinction et les familles notables, le terrain qui entourait l'église servait à la sépulture du commun des fidèles.

Les terrassements qui ont remis à jour des vestiges du cimetière.

En 1520, à ce que rapportent les chroniques le cimetière fut souillé par un meurtre et il fut procédé en grande pompe à la cérémonie dite de réconciliation qui devait purifier le lieu consacré.

C'est à peu près tout ce qui reste de marquant dans l'histoire du vieux cimetière.

Cependant à une époque où l'hygiène était loin des préoccupations du temps, il arrivait de fréquentes épidémies de peste ou de choléra et évidemment à ces époques notre étroit cimetière devenait insuffisant.

Aux périodes d'épidémies comme par exemple en 1637, 1669 et 1769 on faisait choix d'un champ éloigné du centre pour y déposer les pestiférés, et l'on n'obtenait alors une place au cimetière pour des parents morts du mal contagieux que par faveur ou moyennant rétribution. (C'est ainsi que lors des derniers terrassements on retrouva près du mur de St-Martin le squelette enrobé dans la chaux d'un pestiféré).

En 1669, en particulier les magistrats obtinrent l'autorisation de contracter un emprunt pour acheter des terrains, entourée de paillotis et destinés à l'inhumation des pestiférés. C'est ainsi que fut créé le champ de repos qui conserva le nom d'« Epidémie ».

En 1746, fut installé un calvaire dans le cimetière entourant l'église St-Martin ; mais par un édit du 10 mars 1776, le roi ordonna que les cimetières fussent désignés du centre des agglomérations et c'est ainsi que l'on décida en principe de changer l'emplacement du cimetière local.

Des difficultés surgirent et en 1787 rien n'était encore fait lorsque se produisit une fois de plus une épidémie. Et ce n'est qu'en 1793 qu'une décision fut prise et en l'an IV les inhumations furent reportées au Sud de la ville le long d'un sentier conduisant à la Potennerie au lieu dit Champ de Beaurewart.

Cependant le terrain s'avéra rapidement trop petit et en 1809 la commune fit acquisition d'un terrain de 2 hectares et demi et situé à droite du chemin du Fresnoy.

Nos édiles avaient vu trop petit et leurs prévisions furent largement dépassées car le champ de repos fut bientôt englobé dans l'agglomération et son enceinte resserrée dut servir à une population quadruplée.

L'entrée principale du nouveau cimetière.

Il fallut encore une fois songer à reporter le lieu des sépultures plus en dehors des habitations.

La translation eut lieu le 1er janvier 1850, sur un terrain sis au long du pavé de Wattrelos, c'est le cimetière actuel mais sur une étendue bien plus restreinte qu'aujourd'hui, car les morts ont gagné sans relâche du terrain sur les vivants et l'an dernier encore les murs de l'enclos ont été reportés plus loin. Les morts vont peut être vite mais ils tiennent aussi beaucoup de place.

RÉUNION DU COMITÉ DIRECTEUR DE LA FÉDÉRATION INDUSTRIELLE & COMMERCIALE DE ROUBAIX-TOURCOING

Le comité directeur de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing s'est réuni récemment sous la présidence de M. Joseph Wibaux.

M. le président a présenté les félicitations du comité directeur à M. Alphonse Motte, nouveau président de la Société Industrielle et Commerciale du Tourcoing, et a rendu hommage à la longue et belle carrière de son prédécesseur, M. Edmond Masurel-Baratte président honoraire.

Les sentiments de condoléances du comité directeur ont été exprimés à l'égard de M. Fernand Carissimo, président de la Chambre de Commerce de Roubaix, à l'occasion du récent décès de Mme Carissimo, dont les mérites ont laissé chez tous un profond souvenir.

Nouvelles adhésions. — Les candidatures reçues depuis la dernière réunion ont été acceptées et les maisons intéressées inscrites parmi les adhérents de la Fédération.

Dommages de guerre. — M. Damez, secrétaire général, a fait état de la dissolution de la Fédération des Associations Départementales et Unions de Sinistrés à laquelle était affiliée la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing, et dont il a fait un bref historique. La question des dommages de guerre pouvant être désormais considérée comme définitivement résolue, la Fédération des Associations de Sinistrés a terminé son rôle, le règlement des indemnités sur produits finis devant être assuré par l'heureux résultat de la Loterie des Régions Libérées.

M. le président a rappelé de quelle façon la Fédération des Associations de Sinistrés avait rempli sa tâche en rendant les éminents services que l'on sait aux victimes matérielles de la grande guerre. Il a exprimé les sentiments de reconnaissance de tous les intéressés envers les principales personnalités qui ont contribué aux travaux de la Fédération des Sinistrés et ont ainsi servi avec dévouement les intérêts généraux des Régions Libérées : M. le sénateur Heyez, président du groupe interparlementaire des Régions Dévastées ; M. le député Groussau ; MM. Georges Reliet, Emile Toulemonde, Charles Toulemonde, A. Damez et G. Chevilliard.

Taxe d'apprentissage. — Les conséquences de l'application du décret du 20 juillet 1934, visant la déclaration des appointements et salaires au regard de la taxe d'apprentissage ont été examinées.

Service des renseignements commerciaux. — Le comité directeur a été mis au courant des nouvelles conditions de fonctionnement du Service des Renseignemente commerciaux et des dispositions prises récemment au sujet de ce service.

Ligue d'assainissement commercial. — La correspondance échangée avec cette Ligue, à propos de son activité et du rôle des services de contentieux des organisations corporatives textiles a été approuvée.

Parfumé juste ce qu'il faut. L'odeur du délicieux Marolles

"Mon Favori"

n'est jamais excessive. Constatez-le dès aujourd'hui. 136

UN MAUVAIS FILS

Sous ce titre erroné, nous avons relaté la rixe qui mit aux prises M. Taisna et Mme Taisne, rue Rubens. A ce propos, M. Maréchal, fils de Mme Taisne, nous prie de préciser que c'était bien son oncle et non lui qui voulait brutaliser sa mère.

ON A VOLÉ LA VALISE

Il y a décidément des gens qui profitent de toutes les circonstances ; c'est ainsi qu'un inconnu s'est introduit dans les dépendances du Racing-Club de Roubaix et y a dérobé une valise appartenant au sympathique joueur Jules Cattenier.

La valise en question contenait une paire de chaussures, deux paires de culottes, un maillot, des bas, des protège-tibias.

La police, qui a été saisie d'une plainte, a ouvert une enquête.

S'agit-il d'un vol ou de l'acte d'un amateur de souvenirs ?

LES BOUEURS ET LES ETRENNES

A diverses reprises, nous avons inséré la communication suivante, de l'administration municipale :

« En raison de la situation difficile créée à la population par suite de la crise économique, l'administration municipale croit répondra aux sentiments unanimes en décidant que la quête traditionnelle du personnel du service de l'ébouage, à l'occasion du Nouvel An, est interdite. »

L'administration municipale nous prie de rappeler à la population que les quêtes dont il s'agit sont et demeurent interdites.

La Semaine-Réclame des Commerçants du Centre

La semaine-réclame de l'Union des Commerçants du Centre, qui aura lieu du 5 au 13 janvier, est une Grande Braderie d'Hiver où l'on peut trouver à des prix dérisoires des articles de qualité.

La saison terminée, les commerçants doivent réaliser et la clientèle avisée sait en profiter ; sans omettre qua pour corser cette vente, la plupart offrent à des prix sensationnels des articles-réclame.

NOMINATION DANS LES P. T. T.

Mme Léon Vercruysse, née Gaussin, dame-commis à Roubaix-Principal.

Mme Vercruysse est la femme de M. Léon Vercruysse, commis à Roubaix et la belle fille du dévoué et sympathique contrôleur principal du bureau de Roubaix-Principal.

PAIEMENT DES CHOMEURS

Le paiement des chômeurs aura lieu le samedi 5 janvier, rue de l'Ermitage, 8 b., dans l'ordre ci-dessous :

Le matin

6 h. 30, 1re série : Nos 1 à 2.272 ; 8 h. : 2.273 à 4.234 ; 9 h. 10 : 4.235 à 6.842 ; 6.623 ; 10 h. 15 : 6.624 à 10.192 ; 10 h. 30 : 10.193 à 11.531 ; 11 h. : 11.532 à 13.406.

L'après-midi

14 h. 30 : Nos 13.407 à 14.964 ; 14 h. 45 : 14.965 à 16.187 ; 16 h. 10 : 16.188 à 17.241 ; 16.565 à 19.460 ; 16 h. 15 : 19.461 à la fin.

Avis très important : Les bureaux du Fonds municipal de chômage, rue Marie Buisine, seront fermés le lundi 7 courant, toute la journée. Il n'y aura également pas de pointage ce jour-là.

PROCHAINEMENT

A LILLE (qui sera la seule ville du Nord de la France)

JEAN VALMY présentera sa féerique

REVUE INTERNATIONALE

VOS YEUX ÉBLOUIS

AMÉNAGEMENT DES LOTISSEMENTS

Le maire de la ville de Roubaix donne avis du dépôt à la mairie, bureau 22, au 2e étage, du 4 au 18 janvier inclusivement, des listes revisées des membres des Associations syndicales autorisées des rues Leconte-Baillon, Lemire, de la Ruche, Philibert-Delorme et Impasse Modert.

Ces listes seront à la disposition des propriétaires riverains et de tous les intéressés qui seront admis à présenter leurs observations.

Sociétés et Comités

AMICALE-PHOTO. — Rappelons que c'est ce soir vendredi à 20 h. 30 que M. Paul Bertrand, donnera une conférence causerie avec projections, pour laquelle il a choisi comme sujet « La Flandre et l'Artois ».

HARMONIE ACCORDÉONISTE DU CENTRE. — Ce soir, à 19 h. 30, répétition générale pour la Clique et Accordéons. Réunion de la Commission.

UNION DES TRAVAILLEURS. — A l'occasion des fêtes du Nouvel An, la répétition de ce soir est reportée à vendredi prochain 11 janvier.

GROUPE ARTISTIQUE JULES-GUESDE. — En raison de l'indisponibilité de quelques membres il n'y aura pas de répétition aujourd'hui vendredi ; prochaine répétition le mardi 8 janvier à 18 h.

ANCIENS D'ORIENT. — Les membres de l'Association qui peuvent se rendre libres samedi matin sont priés d'assister aux funérailles de M. Oscar Lepers, ancien d'Orient, qui auront lieu samedi à 9 h. en l'église Saint-Luc à Lys-lez-Lannoy. L'assemblée à la maison mortuaire, 93, rue Jules-Guesde, à 8 h. 45, à Lys.

GROUPEMENT ARTISANAL DE ROUBAIX-LANNOY ET LEURS CANTONS. — Ce vendredi permanence de 18 h. 30 à 20 h. au siège 67, rue des Fabricants, 3e étage. De service M. Gberlet.

SOCIÉTÉS SPORTIVES

GYMNASTIQUE. — « l'Ancienne » Dimanche de 10 h. 30 à 12 h. 30, aura lieu au stand de la société, 5, rue du Grand-Chemin, la 1re journée du concours mensuel de janvier entre tous les membres de la société. Plusieurs catégories sont prévues et une prime sera tirée au sort chaque dimanche entre tous les participants. Des carabines bien réglées sont à la disposition des tireurs. MM. Merot Raymond et Amand Jules seront commissaires de salle.

SUPPORTERS. — « Alles Racing » : Nous rappelons que le rendez-vous pour le match de Coupe de France à Fives est fixé à 13 h. 30 au siège, 21, rue Jouffroy.

On prend les inscriptions pour le déplacement à Lens, avec visite à Loretto, qui aura lieu le 13 janvier.

CYNOPHILIE. — Club Roubaisien du Sivien de défense : Assemblée générale samedi 6 janvier à 19 h. précises.

Entraînement tous les dimanches de 8 h. à midi et les mercredis de 17 à 19 h. 30.

PÊCHE. — Amicale des Pêcheurs : Dimanche 6 janvier, assemblée à 10 h. 30. Présence indispensable.

JEUX DIVERS

BOULES. — Dimanche à 15 h. chez M. Dhondt, 216, Grande-Rue (Cimetière), attaque d'une partie 8 x 8 : Julien Carpentier et le « charron » de chez Mommens contre L. Dhondt et Delacroix.

MANILLE. — Aux Joyeux Manilleurs de chez Arthur : Voici les résultats du championnat de décembre, disputé au siège, 110, rue Turgot : 1er Grere-G. Vandercruyssen ; 2e M. Vandercruyssen-J. Vandercruyssen ; 3e A. Carpentier-A. Clercx ; 4e H. Vanlerberghe-E. Fontier ; 5e J. Groven-M. Fontier ; 6e A. Hinderyckx-R. Degroote ; 7e A. Morelle-B. Claeys ; 8e H. Garebette-G. Clercx.

ETAT CIVIL

Naissances : Julien Quint, rue des Longues-Haies, 78 ; Léon Geerebaert, rue Cugnot, 34 ; René Tonneau, rue de Maufait, barsquement 2 ; Jean-Pierre Vandeweghe, de Mouscron ; Jean-Marie Dillies, rue de Condé, 49 ; Edouard Lesimple, d'Halluin, pâ boul. de Cambrai, 60.

Publications : Michel Piévet, confectionneur, avenue Cordonnier, 17 et Simone Coppenolle, s. p., de Wasquehal ; Ed. Pillaert, mécanicien, rue Rollin prolongée, 16 et Yvonne Vancallemont, bonnetière, de Tourcoing ; Johann Kurowiak, moulaur, boul. Gambetta, 30 et Margareta Goscinlak, soigneuse, b. Gambetta, 30.

Décès : Simone Thyssaert, 5 ans, rue Archimède, 95 ; Vincent Pluquet, 79 ans, de Wasquehal ; Julienne Soyez, épouse Cailleux, 65 ans, boul. de Fourmies, 213 ; Pellegrine Vanucci, épouse Zenoni, 46 ans, rue de l'Alouette, 39 bis, c. Vanuxem, 1 ; Alphonse Allemerch, 69 ans, rue des Trois Ponts, 9 ; Angèle Devlaminck, épouse Vantheemsche, 55 ans, rue des Vélocipèdes, 4 ; Odon Dutranoy, 80 ans, rue de Jeux, 35 ; Antoine Cernohorsky, 60 ans, rue de l'Alma, 181 ; Georges Hautefeuille, 10 jours, rue de la Lys, 27 ; Simonne Franklin, 143 ; Charles Meulemeester, 63 ans, de Lys ; Théophile Delreux, 78 ans, rue de Blanchemaille, 37 ; Jules Naessens, 66 ans, rue Henry Bossut, 26 ; Charles Debosière, 62 ans, rue du Fresnoy, 90, c. Verlinck, 8 ; Marie Manes, Vve Dumart, 77 ans, rue Linné, 128 ; Paul Motte, 30 ans, boul. de Cambrai, 34.

WATTRELOS

Funérailles. — Hier, à 8 heures, ont eu lieu les funérailles de M. Auguste Janssen, garde champêtre, décédé dimanche dernier au Sanatorium de Saffy. Une foule nombreuse assistait à ses funérailles. Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Delcambre et Duhamel, anciens gardes ; Blain et Brunin, brigadiers de police en retraite ; Verrue, inspecteur de police à Mouscron, et un agent de police de Tourcoing.

M. Lecomte, adjoint, et plusieurs conseillers municipaux, représentaient l'administration. M. Cuenot, commissaire de police, une délégation du personnel communal, le service de police, des délégations des services des villes voisines, de la gendarmerie et de la douane assistaient également à ces funérailles. Au cimetière du Crétinier, où e